

Cholet,
Le 19 août 2021

Objet : Suspension temporaire des éditions du journal *Synergences hebdo*

Mesdames les Maires et Maires déléguées,
Messieurs les Maires et Maires délégués,

Comme vous le savez, le Conseil d'État a annulé le 20 juillet dernier les opérations électorales des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Cholet.

Cela a pour conséquence, des répercussions importantes sur le fonctionnement des structures communales et intercommunales, dont l'Agence pour la Promotion du Choletais (APC).

La délégation spéciale chargée de régler les affaires courantes et urgentes de la vie publique locale durant cette période transitoire n'a que des missions limitées ne lui permettant pas d'assurer le fonctionnement normal d'APC.

Concrètement, à ce jour, APC, de part ses statuts, ne peut nommer un nouveau Président, qui, par répercussion, est aussi désigné Directeur de la Publication.

En conséquence, à ce stade, les éditions de *Synergences hebdo* sont contraintes d'être à l'arrêt jusqu'à ce qu'un nouveau conseil communautaire soit en place. Ensuite, le conseil d'administration d'APC pourra alors à nouveau être présidé et reprendre la réalisation des éditions de l'hebdomadaire de l'Agglomération du Choletais.

Je tenais à vous apporter ces éléments afin que vous puissiez répondre aux administrés de vos communes si ces derniers vous interpellaient sur cette situation.

En tout état de cause, l'équipe de *Synergences hebdo* reste à votre disposition pour réaliser des articles de fond qui pourraient paraître dès le retour à la normale.

Je vous prie croire, Mesdames les Maires et Maires déléguées, Messieurs les Maires et Maires délégués, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement

Cédric Van Vooren
Maire de Vezins
Vice-président de l'Agglomération du Choletais
Vice-président d'APC

